

Mesdames, Messieurs,

Nous vous demandons de bien vouloir insérer dans le prochain numéro du Bulletin Officiel l'avis suivant :

COMMUNE DE BAGNES
Enquête publique

L'Administration communale de Bagnes soumet à l'enquête publique les demandes d'autorisation de construire déposées par :

M. Paul et Mme Carolyn Greenslade par le bureau d'architecture Stéphane & Vincent Luisier pour l'aménagement d'un plancher sur rocher sur la parcelle n° 320, folio n° 125, zone T3, lieu-dit Ransou à Verbier, coord. 2584035/1105310 (dossier de régularisation)

Fellay & Bruchez SA pour la construction d'un couvert provisoire sur la parcelle n° 13024, folio n° 26 (44), zone Artisanale, lieu-dit Châble-Creux au Châble, coord. 2582100/1103070 (Projet en dérogation à l'art. 97 RCCZ)

M. Glen de Unger et Mme Elizabeth de Unger par le bureau Métrailler Architecture et Immobilier pour la modification d'ouvertures et de façades sur la parcelle n° 4623, folio n° 145, zone T3, lieu-dit La Morintze à Verbier, coord. 2584190/1105660

M. James Bamber par le bureau d'architecture Philippe Bruchez pour la construction d'une cave, l'agrandissement d'un balcon, la création d'une ouverture et d'un velux sur la parcelle n° 5076, folio n° 153, zone T4, lieu-dit Plans Pras à Verbier, coord. 2583060/1105530 (Projet selon art. 22 pt. 5 LC)

M. Dominique Gouloumes par le bureau Métrailler Architecture et Immobilier pour la création de 2 lucarnes sur la parcelle n° 4717, folio n° 145, zone T3, lieu-dit La Morintze à Verbier, coord. 2584160/1105730

La Société MPS Holding GmbH par le bureau d'architecture G Comina SA pour la construction d'un couvert d'entrée sur la parcelle n° 2838, folio n° 139, zone T4, lieu-dit Le Sonalon à Verbier, coord. 2583730/1106420 (rectificatif du texte paru au Bulletin officiel du 18.04.2014)

Les oppositions éventuelles et les observations à l'encontre de ces projets doivent être adressées par écrit, en trois exemplaires et dûment motivées, à l'Administration communale de Bagnes, service des constructions, Route de Clouchèvre 30, 1934 Le Châble, dans les trente jours dès la présente publication.

Les dossiers peuvent être consultés les jours ouvrables, à la maison communale, service des constructions, de 8h30 à 11h30.

L'Administration communale
Service des constructions

En vous remerciant de votre collaboration, nous vous présentons, Mesdames, Messieurs,
nos salutations distinguées.